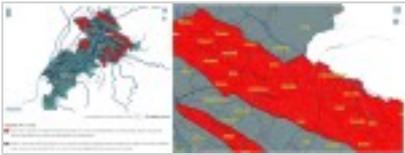




arrêté préfectoral du 18/07/2025 portant mesures de gestion et de restriction des prélèvements en eau dans le département de la Haute-Garonne



Vous trouverez ci-dessous, pendant une durée minimale d'un mois, l'arrêté préfectoral du 18/07/2025 portant mesures de gestion et de restriction des prélèvements en eau dans le département de la Haute-Garonne.

Les cours d'eau non réalimentés situés en secteurs ONDE rive gauche et rive droite de la Garonne ainsi que la rivière Tescou sont placés en restriction de niveau CRISE.

Le reste du département reste en niveau VIGILANCE.

Les secteurs couverts par les restrictions (ainsi que des explications concernant les restrictions) sont visibles sur le site de la DDT 31 : <https://atlasddt31.fr/etiages> .

Les mesures de gestion et de restriction mises en place concernent **uniquement les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement**.

Aucune restriction n'est actuellement en vigueur pour les usages de l'eau effectués à partir des réseaux d'eau potable sur le département de la Haute-Garonne.

Arrêté sécheresse du 18 juillet 2025